



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARTINIQUE

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORET**

**SERVICE AGRICULTURE ET FORET
POLE DEVELOPPEMENT RURAL, FONCIER,
FORET**

JARDIN DESCLIEUX
B.P. 642
97262 FORT-DE-FRANCE CEDEX

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Demande d'autorisation de défrichement de la société Centrale Photovoltaïque Coulée Blanche, instruite par la DAAF de Martinique, sur les parcelles cadastrées section I n°176, 177 sises au lieu-dit « Coulée Blanche » de la commune de SAINT-PIERRE , en vue de réaliser une centrale photovoltaïque.

La mise à disposition du public est prévue par voie électronique, **du jeudi 30 mai 2019 au lundi 1^{er} juillet 2019 inclus**, sur le site de la DAAF : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>, rubrique «Forêt/Bois/Foncier agricole», sous-rubrique « La gestion forestière et le défrichement / Enquête publique-participation du public».

Chacun pourra consulter le dossier et adresser ses observations, propositions et contre-propositions à l'adresse de la mairie ou par mail à : enquetespubliques.daaf972@agriculture.gouv.fr avant la clôture de l'enquête.

Ces observations et propositions du public feront l'objet d'une synthèse rédigée par la DAAF, qui sera mise en ligne sur le site de la DAAF dont l'adresse figure plus haut, à l'issue de la mise à disposition du public et pendant une durée de 3 mois.

Un rapport, mentionnant les motifs de la décision, sera également mis en ligne sur le site de la DAAF.